Paris, 14 octobre 2015 - La **Fédération de l'hospitalisation privée** (FHP) souhaiterait voir développée davantage
la
formation en alternance dans les métiers de santé
, et en particulier celle des
élèves infirmiers
,
mais regrettent qu'il existe encore
de
trop
nombreux f
reins au développement des contrats en alternance.

« Nous voudrions bien étendre le recours à l'apprentissage. Malheureusement, la conjoncture économique, le coût et la fiscalité, des formations pas toujours adaptées aux métiers en tension sont autant de facteurs qui nuisent encore à la mise en œuvre de ce dispositif dans nos établissements », regrette Lamine Gharbi, président de la FHP, à l'occasion du Salon infirmier qui se tient à Paris du 14 au 16 octobre.

Les 1.000 cliniques et hôpitaux privés emploient 150.000 salariés, dont 50.000 infirmiers et infirmières, aux côtés de 40.000 médecins.

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la Branche de l'Hospitalisation privée - sanitaire et médico-social - a rendu en mars 2015 un rapport sur la formation en alternance qui pointe les freins à son développement, les leviers, et formule des préconisations.

« La FHP salue ce travail et appelle l'Observatoire à en tirer pleinement les conséquences en mettant en œuvre toutes les dispositions nécessaires au déploiement de l'alternance dans le secteur hospitalier privé », ajoute le président de la FHP.

Des obstacles réglementaires et économiques au développement de l'alternance demeurent

malheureusement présents , ce qui explique notamment le nombre réduit d'apprentis dans le secteur .
En 2014, en moyenne, un apprenti par établissement était présent dans le sec teur de l'h ospitalisation privée, soit au total 1 .
260 apprentis. La filière soignante représente 36% des c ontrats d'apprentissage signés.

Le recours à l'alternance représente un levier en faveur de l'insertion professionnelle. « Il est important de promouvoir cette possibilité d'emploi et de formation initiale qui présente des intérêts manifestes pour le salarié formé comme pour l'entreprise »
, rappelle Lamine Gharbi.

Pour les établissements, recourir à l'alternance et plus précisément à l'apprentissage représente différents avantages : à la fois moyen de recrutement, il est aussi un engagement social et un moyen légitime de contribution à l'effort de formation et de professionnalisation des jeunes.

« Il est également important d'anticiper le transfert des savoir-faire en prévision des départs à la retraite. L' alterna nce permet de préserver des savoir-faire spécifiques développés au fil des années par les salariés de l'établissement »,
souligne Lamine Gharbi.

Le métier d'infirmier se place au cœur de l'activité de soins au sein des cliniques et hôpitaux privés. Exer cer dans un établissement de soins privé offre à un infirmier plusieurs atouts :

- Un parcours professionnel construit et qualifiant, avec des politiques de formation dynamiques qui ouvrent des évolutions de carrière
- Une souplesse dans l'organisation de travail favorisant l'équilibre vie professionnelle/vie

familiale (cadre
pluri-hebdomadaire de
travail, journée en 12 heures,
RTT,
etc
.)

- Un exercice professionnel à la pointe de la technologie dans des structures modernes à taille humaine .

Afin de présenter les contours de l'apprentissage aux étudiants et notamment ceux de première année en soins infirmiers, la FHP animera une conférence, le jeudi 15 octobre de 10h00 à 11h00, pour promouvoi r l'apprentissage sous le titre : « A l'école oui, mais sur le terrain aussi grâce à l'apprentissage ! »

A cette occasion, la FHP a édité un leaflet qui sera diffusé sur le salon : « l'hospitalisation privée, un secteur attractif »
.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions
de patients. Environ 150
.
000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissement
s de santé privés et 40
.
000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- 68% de la chirurgie ambulatoire

- 2,5 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5%) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20% de l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD).